

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

DELIBERATION

CANTON
DE SORGUES

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMMUNE
DE SORGUES
84700

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 20 FEVRIER 2024

OBJET

Distribution de bons
D'achat par la Résidence
Autonomie

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt février, le Conseil d'administration du C.C.A.S. de Sorgues, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans la salle du Conseil Municipal.
Sous la Présidence de Monsieur Thierry Lagneau, Président du CCAS.

Del-2024-février-007
N-7.1.3

PRESENTS : T. Lagneau, S. Lagneau, S. Ferraro,
C. Cambier, P. Courtier, J.-F. Laporte, D. Attuel,
E. Roca, G. Julian, M. Cruz, E. Arrigoni,
O. Vincent, M.-J. Estin, C. Roche.

POUVOIR(S) : L. Armand, A. Marie.

EXCUSE(S) : H. Trinquet.

ABSENT(S) :

SECRETAIRE DE SEANCE : L. Ludwig.

Par délibération du 18 octobre 2018, le conseil d'administration a autorisé dans le cadre des animations de la Résidence Autonomie, plus particulièrement pour l'organisation de lotos, la distribution de bons d'achat d'une valeur de 8 ou 15 euros à utiliser dans les magasins Carrefour Market ou U Express de Sorgues.

Il convient de modifier la valeur des bons d'achat remis qui pourra aller jusqu'à 15 euros afin que la Résidence dispose d'une marge d'organisation en fonction des lotos.

Les autres termes fixés par la délibération du 18 octobre 2018 restent inchangés.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L123-4 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 ;

Sur le rapport présenté par le Président Thierry LAGNEAU,

APRES, en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

AUTORISE la distribution de bons d'achat à l'occasion des lotos d'un montant maximum de 15 euros utilisables dans les magasins Carrefour Market ou U Express de Sorgues et valables un mois après la date figurant sur le bon.

AUTORISE la distribution de bons d'achat aux résidents à l'occasion de leur anniversaire d'un montant de 20 euros utilisables auprès des coiffeuses Brigitte coiffure à domicile, Madame Vergely Brigitte ou Christif coiffure, Madame Vittorelli Christine et valables jusqu'à la date indiquée sur le bon.

PRECISE que toute modification à ce dispositif fera l'objet d'une nouvelle délibération.

DIT que les crédits sont prévus au budget de la Résidence Autonomie sur l'imputation 6588.

PRECISE que le montant total des bons d'achat distribués dans le cadre des lotos sera au maximum de 3 000 € par exercice comptable.

PRECISE que le montant total des bons d'achat distribués dans le cadre des anniversaires sera au maximum de 1 700 € par exercice comptable.

Adopté à : L'unanimité.

J'atteste le caractère exécutoire
de cette délibération à dater du :

Publié le 23/02/2024.

Le Président,

Thierry Lagneau

